

Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité de Saint-Polycarpe pour l'année 2017

À titre de maire, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de notre Municipalité pour l'année 2017, conformément aux prescriptions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

Rapport financier 2017

Voici les faits saillants du rapport financier 2017 déposé à la séance du conseil du 9 avril dernier et vérifié par la firme Goudreau Poirier Inc.

Un budget estimé de 4 660 658 avait été déposé pour l'année 2017.

Les réalisations 2017 s'élèvent à 4 915 565 \$ pour les revenus et à 4 195 338 \$ pour les charges de fonctionnement incluant les affectations ce qui nous laisse un surplus de 720 227 \$.

La répartition de ce surplus se répartit comme suit :

Excédent du surplus affecté	240 000 \$
Dépenses non réalisées selon le budget	
- Nettoyage des cours d'eau	56 300 \$
- Gestion des ressources humaines	55 000 \$
- Archivage	50 000 \$
- Glissement de terrain	15 000 \$
Revenus supplémentaires non prévu au budget	
- Taxe foncière	36 900 \$
- Revenus provenant des INR	33 500 \$
- Mutations immobilières	20 000 \$
Économies au niveau des charges	
- Salaire	94 000 \$
- Divers	119 527 \$
	720 227 \$

En examinant certains éléments d'intérêts de ce rapport, on constate ce qui suit :

- Le surplus de fonctionnement accumulé est de 1 775 196 \$ au 31 décembre 2017

Surplus non affecté :	1 473 518 \$	
Surplus affecté :	5 575 \$	Parc F-X Prieur
	215 000 \$	Budget – Exercice subséquent
	5 000 \$	Élections 2021
	19 000 \$	Vidange des boues
	27 103 \$	Affaissements
	30 000 \$	Éclairage du terrain de soccer
	1 775 196 \$	

- L'ensemble des investissements réalisés au cours de l'année 2017 s'élève à 171 685 \$

- Branchement d'un puit SP/FE-2-08 et installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine	1 095 \$
- Achat équipement de déneigement	16 194 \$
- Achat de véhicule de service incluant borne de recharge	101 632 \$
- Travaux de drainage sur la rue Legault	1 050 \$
- Acquisition de lots (Béton Brunet)	28 735 \$
- Achat équipement informatique	2 209 \$
- Mise à niveau de la sécurité routière	(40 979 \$)
- Réfection du trottoir sur le chemin de l'Église	5 064 \$
- Travaux de réfection sur le chemin Élie-Auclair	52 824 \$
- Aménagement du parc Nouvelle Longueuil	3 861 \$
	171 685 \$

- L'état de la dette à long terme est de 5 521 993 \$ comparativement à 5 432 959 \$ en 2016. 3 368 210 \$ pour l'ensemble des contribuables, 2 093 892 \$ au secteur et 77 497 \$ à la charge du gouvernement

- Les actifs totalisent 2 570 122 \$ et les passifs sont de 6 235 657 \$ ce qui nous donne une dette nette de 3 665 535 \$. De cette somme, 2 171 389 \$ est à la charge d'une partie des contribuables (dette de secteur) et du gouvernement et le reste, c'est-à-dire, 1 494 146 \$ est à la charge de l'ensemble de la municipalité

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté à l'hôtel de ville.

Principales réalisations de l'année 2017

Travaux publics

- Mise en place et réfection de glissières de sécurité;
- Achat d'un véhicule

Centre sportif Soulanges

- Poursuite de l'amélioration de l'offre événementielle et des programmes spéciaux;

Urbanisme & aménagement

- Achat d'un véhicule électrique

Loisirs, culture et vie communautaire

- Partenariat avec les organisations relativement au développement et à la réalisation de projets communautaires;
- Politique sociale (démarche Municipalité amie des aînés)

Incendie

- Schéma de couverture des risques 2016-2020;
- Réunion avec les élus des 3 municipalités;
- Continuité du programme de remplacement des radios (4 par année jusqu'en 2017);
- Continuité du programme de remplacement des tenues de combat;
- Gala de reconnaissance des pompiers

Traitement des élus municipaux

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire doit faire rapport de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

En 2017, la rémunération annuelle du maire se chiffre à 11 166 \$ et celle d'un conseiller est de 3 722 \$.

Le maire reçoit une allocation annuelle de dépenses non imposable de 5 583 \$ et celle d'un conseiller est de 1 861 \$. L'allocation de dépenses est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que les membres du Conseil ne se font pas rembourser.

Le conseil souhaite que l'information présentée dans ces faits saillants permette aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance du rapport financier de la Municipalité. Comme la transparence des données financières revêt un caractère important pour le conseil, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe municipale pour toute information additionnelle.